

**Quatorzieme session du groupe de travail de**  
**l'Examen périodique universel**  
**(22 octobre – 5 novembre 2012)**

**Pérou**

**~~Intervention du Représentant Permanent de la France~~**  
Genève, le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie la délégation péruvienne pour la présentation de son rapport national.

1/ La France se félicite de la situation générale des droits de l'Homme au Pérou, ainsi que des mesures qui ont été mises en œuvre par les autorités pour assurer leur respect.

A ce titre, mon pays salue la ratification par le Pérou de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

La France estime que l'ouverture d'enquêtes concernant les violations des droits de l'Homme, commises durant le conflit armé interne (1980-2000), constitue également une avancée majeure, dont elle aimerait féliciter la délégation péruvienne. Mon pays souhaiterait avoir des précisions sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission vérité et réconciliation.

2/ La France souhaite exprimer sa préoccupation sur trois sujets en particuliers :

- certains rapports font état d'un usage disproportionné de la force lors de manifestations ainsi que de la suspension des droits civils dans les zones affectées par des conflits sociaux.

- Mon pays est également préoccupé par les obstacles à l'exercice des droits sexuels et reproductifs.

- la France s'inquiète de la surpopulation dans les prisons et aimerait interroger la délégation péruvienne sur les réformes envisagées pour réduire la population carcérale et améliorer les conditions de vie dans les prisons.

La France recommande au Pérou :

- d'abolir la peine de mort en toutes circonstances et de ratifier le Deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- de mettre en œuvre des mécanismes permettant la prévention des conflits sociaux, notamment à travers l'intégration des droits de l'Homme dans la formation des forces de l'ordre.
- de garantir une pleine reconnaissance des droits sexuels et reproductifs.

Je vous remercie./.